



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/07

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	20/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 18	Contre : 0	Blanc ou Nul : 2

Objet : Élection du Président

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BRULPORT Monique, Doyenne du Conseil Syndical,

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Madame la Doyenne d'âge fait l'appel de chaque délégué.
Après avoir constaté l'obtention du quorum en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-1, il demande à Madame BOURDIN Charline, déléguée la plus jeune, de bien vouloir assurer le secrétariat de séance ; fonction qu'elle a acceptée.

Madame Monique BRULPORT demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a des candidats au poste de Président du SMCOM.

Monsieur Claude COURVOISIER se déclare candidat.
Un vote à bulletin secret est organisé.
Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	20
A obtenu :	
Monsieur Claude COURVOISIER :	18 voix
Nombre de bulletin nul :	1
Nombre de bulletin blanc :	1

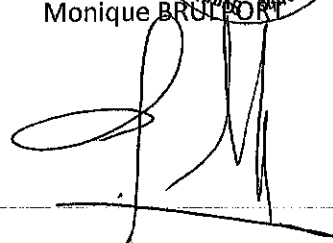
Monsieur Claude COURVOISIER ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Président de SMCOM Haut-Doubs au premier tour de scrutin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Doyenne



Monique BRULPORT



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_07_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Élection du Président
Classification matières/sous-matières:	5.1
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_07_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_07_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	842
<i>nom original:</i> 2026-07.pdf	application/pdf	248795
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_07_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	248795

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 11h52min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 11h55min05s	l'enveloppe 1364826 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h00min15s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h05min25s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/08

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	20/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

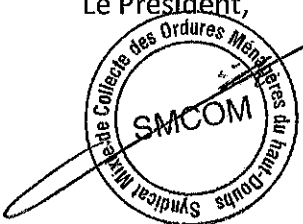
M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical de se prononcer sur le nombre de vice-Président et propose de conserver le nombre de 3 vice-Présidents.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_08_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Détermination du nombre de Vice-Présidents
Classification matières/sous-matières:	5.1.1
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_08_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_08_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	908
<i>nom original:</i> 2026-08.pdf	application/pdf	237937
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_08_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	237937

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 11h53min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 11h55min07s	l'enveloppe 1364828 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h00min24s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h05min33s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/09

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	22/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 19	Contre : 0	Blanc : 1

Objet : Élection des Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Le Président propose de procéder à l'élection des vice-Présidents.

- 1er vice-Président

Le Président demande s'il y a des candidats.

Madame Monique BRULPORT se déclare candidate.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	20
A obtenu :	
Madame Monique BRULPORT :	19 voix
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de bulletin nul :	0

Madame Monique BRULPORT ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue, 1ère vice-Présidente du SMCOM.

- 2ième vice-Président

Le Président demande s'il y a des candidats.

Monsieur Fabien HENRIET se déclare candidat.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	20
A obtenu :	
Monsieur Fabien HENRIET :	19 voix
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de bulletin nul :	0

Monsieur Fabien HENRIET ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu, 2ième vice-Président du SMCOM.

- 3^{ème} vice-Président

Le Président demande s'il y a des candidats.

Monsieur Aurélien DORNIER se déclare candidat.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 20

A obtenu :


Monsieur Aurélien DORNIER : 19 voix

Nombre de bulletin blanc : 1

Nombre de bulletin nul : 0

Monsieur Aurélien DORNIER ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu, 3^{ème} vice-Président du SMCOM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_09_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Élection des Vice-Présidents
Classification matières/sous-matières:	5.1.2
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_09_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_09_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	894
<i>nom original:</i> 2026-09.pdf	application/pdf	255669
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_09_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	255669

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 11h54min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 11h55min10s	l'enveloppe 1364831 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h00min34s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h05min40s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/10

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	22/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 19	Contre : 0	Blanc : 1

Objet : Élection des membres du Bureau

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Le Président donne lecture aux membres du Conseil Syndical de l'article 9 des statuts qui énonce :

Article 7 : composition du bureau syndical

« Le comité syndical élit parmi ses membres, dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du CGCT, un bureau dont la composition est fixée du Président, un ou plusieurs vice-présidents et de 1 membre supplémentaire par EPCI adhérents.

Le Président précise que le Bureau est l'instance chargée de la validation des travaux effectués en commissions et de la préparation des décisions à présenter au Conseil Syndical.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres du bureau :

Le Président demande s'il y a des candidats :

- Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. Louis GIROD et M. Benoît VIENNET se déclarent candidats :

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	20
A obtenu :	
Madame MYOTTE-DUQUET Marion :	19 voix
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de bulletin nul :	0

Madame MYOTTE-DUQUET Marion ayant obtenu la majorité absolue est déclarée élue.

Nombre de votants :	20
A obtenu :	
Monsieur Louis GIROD :	19 voix
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de bulletin nul :	0

Monsieur Louis GIROD ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu.

Nombre de votants :	20
A obtenu :	
Monsieur Benoît VIENNET :	19 voix
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de bulletin nul :	0

Monsieur Benoît VIENNET ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu.

La composition du Bureau est donc la suivante :

BUREAU SMCOM
M. Claude COURVOISIER, Président
Mme Monique BRULPORT, 1ère vice-Présidente
M. Fabien HENRIET, 2ième vice-Président
M. Aurélien DORNIER, 3ième vice-Président
Mme MYOTTE-DUQUET Marion, CC Altitude 800
M. Louis GIROD, CC Frasne Dugeon
M. Benoît VIENNET, CC Entre Doubs et Loue

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_10_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Élection des membres du Bureau
Classification matières/sous-matières:	5.1.2
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_10_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_10_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	897
<i>nom original:</i> 2026-10.pdf	application/pdf	357236
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_10_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	357236

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 11h55min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h00min05s	l'enveloppe 1364834 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h05min27s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h10min14s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/11

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	20/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'il y a lieu d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Il précise que l'élection des membres de la CAO est un scrutin de liste.


Il rappelle que dans le cas du SMCOM, la CAO doit comporter, en plus du Président, cinq membres titulaires ayant voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

CAO TITULAIRES	CAO SUPPLEANTS
M. Claude COURVOSIER, Président	M. Aurélien DORNIER, 3 ^{ème} vice-président
Mme Monique BRULPORT, 1 ^{ère} vice-présidente	M. Bruno TROUTTET
M. Fabien HENRIET, 2 ^{ème} vice-président	M. Patrick DUFAU
M. Frédéric LAITHIER	Mme Valérie BERTIN
M. Denis VALLET	M. Jean-Michel BAUD
Mme Marion MYOTTE-DUQUET	Mme Pascale FUMEY

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité :
- désignent les membres de la Commission d'Appel d'Offres, suivant la liste présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président



Claude COURVOSIER

Le sceau officiel du SMCOM (Syndicat Municipal de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-Doubs) est visible en arrière-plan de la signature. Le sceau est circulaire et contient le nom 'SMCOM' au centre, entouré du nom complet du syndicat.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_11_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
Classification matières/sous-matières:	5.1.2
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_11_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_11_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	924
<i>nom original:</i> 2026-11.pdf	application/pdf	442436
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_11_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	442436

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 11h57min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h00min08s	l'enveloppe 1364837 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h05min39s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h10min31s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/12

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	22/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Désignation des membres de la commission DES Marchés A Procédure Adaptés (MAPA)

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical d'instituer une Commission pour les marchés en procédure adaptée engagés pour des montants à partir de 90 000 € HT et dans la limite des seuils européens (215 999€/HT pour les marchés de fournitures et services et de 5 403 999€/HT pour les marchés de travaux)


Le Président précise que l'élection des membres de la MAPA est un scrutin de liste.

Le Président propose, en plus du Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

CAO TITULAIRES	CAO SUPPLEANTS
M. Claude COURVOISIER, Président	M. Aurélien DORNIER, 3 ^{ème} vice-président
Mme Monique BRULPORT, 1 ^{ère} vice-présidente	M. Bruno TROUTTET
M. Fabien HENRIET, 2 ^{ème} vice-président	M. Patrick DUFAU
M. Frédéric LAITHIER	Mme Valérie BERTIN
M. Denis VALLET	M. Jean-Michel BAUD
Mme Marion MYOTTE-DUQUET	Mme Pascale FUMEY

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité :
- désignent les membres de la Commission des marchés en procédure adaptée, suivant la liste présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_12_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Désignation des membres de la commissions des Marchés A Procédure Adaptés (MAPA)
Classification matières/sous-matières:	5.1.2
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_12_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 025-252507124-20260513-2026_12_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	946
nom original: 2026-12.pdf	application/pdf	433463
nom de métier: 99_DE-025-252507124-20260513-2026_12_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	433463

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 11h59min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h00min11s	l'enveloppe 1364840 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h05min52s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h10min39s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/13

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	22/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Délégation d'attribution du Conseil Syndical au Président

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 26 du Code des marchés publics,

Le Président précise aux membres du Conseil Syndical que le Président d'un EPCI peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, et notamment être chargé pour tout ou partie de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En application des dispositions énoncées par l'article L.5211-10 du CGCT

Le Président, les vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du Compte Financier Unique,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par une EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de donner délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat pour toute décision concernant :

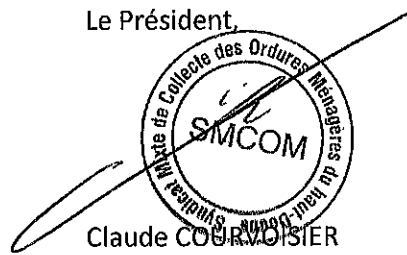
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des modifications des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 90 000 € ;
- Engager et signer de nouveaux contrats d'assurance ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- Consulter les banques dans le cadre des prêts bancaires ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil syndical (montant LT actuelle soit 400K€)
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations ;

- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et aides financières au montant le plus élevé possible ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom du SMCOM les actions en justice ou de défendre le SMCOM dans les actions intentées contre lui, devant toute juridiction (administratives, judiciaires, civiles, pénales, financières), quel que soit l'objet du contentieux, que l'action soit intentée en première instance, en appel ou en cassation.
- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.

Le Président est chargé de rendre compte au Conseil Syndical lors de la plus proche réunion des dépenses engagées dans le cadre de cette délégation d'attributions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,



A circular stamp for SMCOM (Syndicat Municipal de Collecte des Ordures Ménagères) is stamped over the signature. The stamp contains the text 'Syndicat Municipal de Collecte des Ordures Ménagères' around the perimeter and 'SMCOM' in the center. A handwritten signature is written across the stamp.

Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_13_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Délégation d'attribution du Conseil Syndical au Président
Classification matières/sous-matières:	5.4.1
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_13_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_13_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	924
<i>nom original:</i> 2026-13.pdf	application/pdf	281191
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_13_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	281191

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 12h01min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h05min10s	l'enveloppe 1364841 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h10min05s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h15min02s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/14

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	20/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Désignation des membres siégeant à PREVAL

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT


Le Président demande aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir désigner les délégués qui représenteront le SMCOM au sein du Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des Déchets du Haut-Doubs (PREVAL HD).

Il précise au préalable que conformément aux dispositions énoncées par l'article 7 des statuts de PREVAL du 7 avril 2026, le SMCOM doit être représenté par 5 délégués.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité :
- désigne les membres du SMCOM siégeant à PREVAL ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Claude COURVOISIER, Président	Mme Pascale FUMEY
Mme Monique BRULPORT, 1 ^{ère} Vice-Présidente	M. Louis GIROD
M. Fabien HENRIET, 2 ^{ème} Vice-Président	M. Fabian MINARY
M. Aurélien DORNIER, 3 ^{ème} Vice-Président	Mme Marion MYOTTE-DIQUET
M. Bruno TROUTTET	M. Jean-Michel BAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Claude COURVOISIER

The image shows a circular official stamp of the SMCOM (Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-Doubs). The stamp contains the text 'SMCOM' in the center and 'Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères du Haut-Doubs' around the perimeter. A handwritten signature is written over the stamp, and the name 'Claude COURVOISIER' is printed below it.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : **SMCOM Haut Doubs**

Utilisateur : **MEUTERLOZ**

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_14_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Désignation des membres siégeant à PREVAL
Classification matières/sous-matières:	5.3.1
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_14_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 025-252507124-20260513-2026_14_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	907
nom original: 2026-14.pdf	application/pdf	378594
nom de métier: 99_DE-025-252507124-20260513-2026_14_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	378594

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 12h02min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h05min18s	l'enveloppe 1364842 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h10min10s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h15min09s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/15

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	22/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Désignation membre CNAS

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

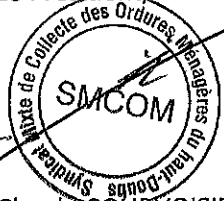
Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'il convient de désigner un membre du SMCOM HD afin de siéger au CNAS, collège des élus.

Mme Monique BRULPORT se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, acceptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_15_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Désignation membre CNAS
Classification matières/sous-matières:	5.3.4
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_15_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_15_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	889
<i>nom original:</i> 2026-15.pdf	application/pdf	238747
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_15_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	238747

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 12h03min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h05min22s	l'enveloppe 1364844 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h10min21s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h15min17s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/16

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	22/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Délégation de suppléance

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

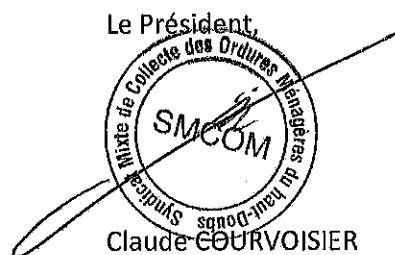
Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Le Président présente aux membres du Conseil Syndical la délégation de suppléance qui prévoit en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-Président, dans l'ordre des nominations.

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de confier cette délégation à Madame Monique BRULPORT, 1^{ère} Vice-Présidente du SMCOM.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_16_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Délégation de suppléance
Classification matières/sous-matières:	5.5.1
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_16_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_16_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	890
<i>nom original:</i> 2026-16.pdf	application/pdf	239546
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_16_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	239546

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 12h05min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h10min04s	l'enveloppe 1364848 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h15min08s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h20min08s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/17

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	20/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 1

Objet : Indemnités de fonction du Président

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-12 et L.5214-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale par référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale et en fonction du nombre d'habitants de l'EPCI,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux vice-Présidents ne doit pas être dépassé,

Considérant que le SMCOM est un EPCI sans fiscalité propre et que sa population est comprise dans la strate de 20 000 à 49 999,

Le Président donne lecture des taux en vigueur actuellement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

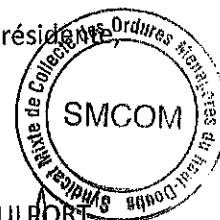
- de fixer comme suit, le taux des indemnités de fonction du Président :

Monsieur Claude COURVOSIER, Président	25.59 %
---------------------------------------	---------

- de procéder automatiquement à la revalorisation des indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La 1^{ère} Vice-Présidente



Monique BRULFORT

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_17_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Indemnités de fonction du Président
Classification matières/sous-matières:	4.5.1
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_17_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_17_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	901
<i>nom original:</i> 2026-17.pdf	application/pdf	247267
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_17_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	247267

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 12h08min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h10min07s	l'enveloppe 1364851 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h15min23s	
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h20min15s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/18

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2025	Membres votants :	18
Date d'affichage :	22/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 17	Contre : 0	Blanc : 3

Objet : Indemnités de fonction aux Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-12 et L.5214-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale par référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale et en fonction du nombre d'habitants de l'EPCI,

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux vice-Présidents ne doit pas être dépassé,

Considérant que le SMCOM est un EPCI sans fiscalité propre et que sa population est comprise dans la strate de 20 000 à 49 999,

Le Président donne lecture des taux en vigueur actuellement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

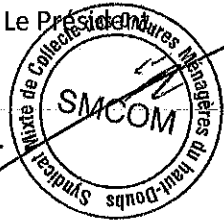
- de fixer comme suit, les taux des indemnités de fonction des Vice-Présidents :

Madame Monique BRULPORT, 1 ^{ère} Vice-Présidente	10.24 %
Monsieur Fabien HENRIET, 2 ^{ème} Vice-Président	10.24 %
Monsieur Aurélien DORNIER, 3 ^{ème} Vice-Président	10.24 %

- de procéder automatiquement à la revalorisation des indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président



Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_18_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Indemnités de fonction aux Vice-Présidents
Classification matières/sous-matières:	4.5.1
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_18_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_18_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	909
<i>nom original:</i> 2026-18.pdf	application/pdf	251560
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_18_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	251560

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 12h10min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h15min03s	l'enveloppe 1364853 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h20min03s	l'enveloppe 1364853 passe en transmis
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h25min02s	Reçu par le miat le 2026-05-20



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° 2026/19

Date de la convocation :	06/05/2026	Membres en exercice :	21
Date du Conseil Syndical :	13/05/2026	Membres votants :	18
Date d'affichage :	20/05/2026	Nombre de pouvoir :	2
Vote :	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : Frais de déplacement délégués du SMCOM

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à vingt heures.

Le Comité d'administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude COURVOISIER.

Présents :

Mme BERTIN Valérie, Mme BOURDIN Charline, Mme BRULPORT Monique, Mme DUBREZ Marie-France, Mme FUMEY Pascale, Mme MYOTTE-DUQUET Marion, M. BAUD Jean-Michel, M. BOURDIN Francis, COURVOISIER Claude, M. DORNIER Aurélien, M. DUFAU Patrick, M. GIROD Louis, M. HENRIET Fabien, M. LAITHIER Frédéric, M. NICOD Pierre, M. TROUTTET Bruno, M. VALLET Denis, M. VIENNET Benoît.

Excusés :

M. BOUHIN Guillaume, M. LAMBERT Stéphane, M. MINARY Fabian, M. SAULNIER Marc.

Absents : Néant

Membres ayant donné pouvoir :

M. LAMBERT Stéphane donne pouvoir à M. HENRIET Fabien.
M. SAULNIER Marc donne pouvoir à M. COURVOISIER Claude.

Secrétaire de séance (l'article L2121-15 du C. G.C. T.) : Madame Monique BRULPORT

Vu les articles L.5211-12 et L. 5215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L.5211-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la prise en charge des frais de déplacement des délégués en cas d'absence d'indemnité,

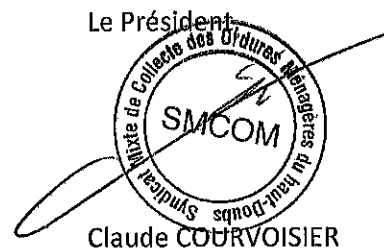
Le Président propose aux membres du Conseil Syndical que le Syndicat rembourse, selon le barème de la fonction publique en vigueur, aux délégués non indemnisés les frais de déplacement engagés à l'occasion :

- des Conseils Syndicaux, bureaux et Commissions et toute autre réunion organisée par le SMCOM.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, acceptent la proposition du Président. La prise en charge de ces frais de déplacement des délégués non indemnisés est effective à compter du 13 mai 2026 et pour toute la durée du mandat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président



Claude COURVOISIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SMCOM Haut Doubs

Utilisateur : MEUTERLOZ

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2026_19_D
Date de la décision:	2026-05-13 00:00:00+02
Objet:	Frais de déplacement délégués du SMCOM
Classification matières/sous-matières:	5.2.3
Identifiant unique:	025-252507124-20260513-2026_19_D-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 025-252507124-20260513-2026_19_D-DE-1-1_0.xml	text/xml	904
<i>nom original:</i> 2026-19.pdf	application/pdf	246743
<i>nom de métier:</i> 99_DE-025-252507124-20260513-2026_19_D-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	246743

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2026 à 12h11min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2026 à 12h15min06s	l'enveloppe 1364856 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	20 mai 2026 à 12h20min21s	l'enveloppe 1364856 passe en transmis
Acquittement reçu	20 mai 2026 à 12h25min14s	Reçu par le miat le 2026-05-20